

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 29 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Desplanches, Trapenard et Mmes Cardia, Dupont et Pétard

Excusés : Mrs Bayot, Jacquart et Mme Delecroix

Absents : Mme Martin

Pouvoirs : Mme Delecroix à Mme Pétard

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Date de convocation : 24/06/2015

Date d'affichage : 01/07/2015

- Répartition du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

M. Deschamps explique que le FPIC est un fonds intercommunal destiné à réduire les écarts de richesse entre les communes. L'enveloppe de la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble s'élève, pour ce fonds, à 143 759 €.

Le régime de droit commun pour la répartition du FPIC tient compte de la population, de l'effort fiscal et des dotations perçues par les communes, ce qui représenterait, pour Lalizolle, 8 404 €.

Or, la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble voulait abonder sa dotation pour financer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et en même temps utiliser la population comme seule clé de répartition ce qui pénalisait particulièrement la commune de Lalizolle (4 800 €).

Mrs Trapenard et Deschamps, conseillers communautaires, ont alors fait le nécessaire pour obtenir une répartition plus équitable entre la Communauté de Communes et ses communes membres : 50 % du FPIC pour l'intercommunalité, soit 71 879 €, et 50 % pour l'ensemble des communes, soit 71 880 € répartis en fonction de la population, mais aussi du potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant. Cette répartition permet à la commune de Lalizolle d'obtenir une dotation de 6 171 €.

M. Trapenard précise que cette somme est, certes, moins importante que le solde de droit commun mais que sans cette concession, les TAP auraient été à la charge de la commune.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la répartition du FPIC proposée par la Conseil Communautaire dans sa séance du 18 juin 2015.

- Subvention exceptionnelle aux Amis du Patrimoine de Nades

M. le Maire fait part de la demande de subvention des Amis du Patrimoine de Nades.

En effet, cette association participe activement à l'organisation de la célébration du 150^{ème} anniversaire du décès du Duc de Morny. M. le Maire en rappelle le programme.

L'association sollicite, par conséquent, une aide financière auprès de chacune des communes concernées par cette manifestation, Chouvigny, Lalizolle et Nades. Cette subvention, initialement prévue à 200 €,

pourrait nécessiter une rallonge mais dans la limite de 300 € maximum.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- Parc Résidentiel de Loisirs : déclassement et vente

M. Deschamps indique que, pour la mise en vente du PRL, le déclassement du bien du domaine public est, au préalable, nécessaire.

L'activité de camping revêt un caractère de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) dont les modalités de gestion relèvent, depuis sa création, de celles de la régie directe. La totalité des biens (terrain, équipements et matériels) appartiennent au domaine public de la commune.

Aussi, conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée d'une part, par la désaffectation de ce bien, et d'autre part, par le déclassement du domaine public communal.

Vote : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre un terme à cette activité organisée sous la forme d'un SPIC et gérée en régie directe, accepte la désaffectation du PRL au 1^{er} octobre 2015 et décide le déclassement du domaine public communal du PRL et son incorporation dans le domaine privé de la commune

M. Deschamps en profite pour préciser que, légalement, un SPIC ne doit en aucun cas recevoir de subvention de la part du budget principal. Or, les administrations (Chambre Régionale des Comptes, Préfecture,...) reconnaissent le caractère industriel et commercial du PRL mais ont, paradoxalement, de façon plus au moins contradictoire, incité la municipalité à subventionner son budget. Un rendez-vous avec l'autorité préfectorale a été demandé afin d'éclaircir ce point.

M. le Maire rappelle que, depuis le début du mandat, la municipalité souhaite vendre le PRL. Il indique que, depuis environ 6 mois, d'importantes négociations ont été entamées avec M. et Mme Brimbeuf. Ces derniers en proposent 200 000 €, bâtiment d'accueil inclus. Cette somme étant moins élevée que ce qui était espéré, la commission camping a émis un avis strictement défavorable.

Il rappelle également que les Domaines avaient fait une estimation à 250 000 €.

Au final, les dernières négociations avec M. et Mme Brimbeuf ont permis de se mettre d'accord sur un prix de vente de 250 000 € sous certaines conditions : paiement cash, signature rapide de la promesse de vente et présence du couple en juillet – août pour seconder la gérante.

M. Deschamps rappelle que le camping a coûté 30 000 €, en moyenne, par an à la commune sur les 5 dernières années. Sa vente permettrait de réduire les déficits structurels et l'endettement de la commune et de libérer du temps à l'employé communal. Il précise que l'activité touristique bénéficiera toujours à la commune.

Toutefois, dans le cadre du projet d'agrandissement des futurs acquéreurs, les travaux d'assainissement seront à la charge de la commune. Le Bureau de la Qualité de l'Eau (BDQE) étudie ce cas de très près afin de trouver la meilleure solution possible. Une piste pourrait être envisagée : basculer une partie du bourg vers la station de Duème et donc libérer de la place dans celle du camping.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte de vendre le camping au prix de 250 000 € dans le respect des conditions précitées et autorise le Maire et son 1^{er} Adjoint à signer les actes nécessaires à la vente.

- Projet de réhabilitation de la mairie

M. Claisse indique avoir eu dernièrement la visite de M. Coulanjon, architecte de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA). Celui-ci devrait établir un projet sur la base des éléments suivants :

- réhabiliter seulement l'actuelle mairie, soit environ 40 m²
- réajuster l'espace WC

- revoir l'isolation pour limiter les dépenses de chauffage

Celui-ci pense pouvoir établir un chiffrage de 50 – 60 000 € incluant le ravalement de façade. Son projet sera transmis d'ici quelques semaines.

M. Deschamps précise que l'ATDA s'occupe également, dans le cadre de son assistance technique, de la procédure d'appel d'offres. Il récapitule les différentes subventions auxquelles la commune pourrait prétendre :

- fonds 2 du Conseil Départemental : 30 %
- DETR : 30 %
- La Poste : 50 % sur un maximum de 30 000 €

Le plafond de 80 % ne devra toutefois pas être dépassé. Quoiqu'il en soit, ces travaux devraient coûter 10 – 12 000 € HT à la commune, soit 20 % du montant total de l'opération.

- Questions diverses

> *affaire du restaurant*

M. Deschamps rappelle, qu'en première instance, la commune était condamnée à verser plus de 20 000 € de dommages intérêts à l'EURL By Cédrik's. Malgré les réticences de l'avocat, il avait tout de même été décidé de faire appel afin de différer le règlement sur le budget 2015.

La Cour d'Appel de Riom a finalement rendu un avis bien plus favorable que prévu puisque sa décision permettrait d'économiser environ 10 000 €.

> *Wiki mairie*

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 3 avril dernier, de remplacer l'actuel site Internet de la commune par un Wiki. La secrétaire de mairie et M. Desplanches ont pu suivre la formation nécessaire à la mise en route du nouveau site.

A ce jour, le Wiki est presque prêt et devrait bientôt être mis en ligne. Il offrira quelques nouveautés aux visiteurs :

- administration des pages dédiées aux associations par les responsables eux-mêmes
- publication de petites annonces
- consultation des derniers comptes rendus du Conseil Municipal
- mise à disposition d'un formulaire pour signaler tout problème technique sur le territoire communal

> *fête de la musique*

M. Deschamps revient sur le déroulement de la fête de la musique qui a débuté, le samedi 20 juin à la salle polyvalente, par un concert de Simon Dalmais, où une quarantaine de personnes étaient présentes. Elle s'est poursuivie le lendemain, grâce à un bus du Centre Social, par la visite du Mupop à Montluçon qui a enchanté les participants.

> *bulletin du Conseil Départemental*

M. Deschamps souhaite attirer l'attention sur le dernier bulletin du Conseil Département *Reflets d'Allier* qui reprend l'ensemble des festivités de l'été sur le département. Quelques exemplaires seront disponibles au camping.

> *Assemblée Générale du Centre Social d'Ebreuil*

M. Deschamps fait part de sa participation à l'Assemblée Générale du Centre Social d'Ebreuil qui, par la même occasion, fêtait son quarantième anniversaire. Il se dit très impressionné par cette belle manifestation et souligne la qualité et la richesse des différentes prestations qu'offre cet organisme sur la

région.

> *personnel communal*

Les arrêts de travail en cours (Mme Léonard et M. Ribeyron) sont toujours d'actualité et se prolongent de mois en mois. Aussi, sur les conseils du Centre de Gestion, M. Deschamps indique avoir saisi le Comité Médical pour l'un et la Commission de Réforme pour l'autre afin de statuer sur l'avenir de chacun.

Il rappelle également que, si la vente du PRL aboutie, Mme Pommier sera automatiquement réaffectée sur la commune (gîte, cantine, ménage, agence postale,...) grâce à sa grande polyvalence et à sa capacité d'adaptation.

> *travaux communaux*

M. Desplanches souhaiterait que le fauchage des accotements soit de nouveau réalisé car l'herbe commence à envahir les routes. Il indique également que le rebouchage des trous est actuellement en cours.

M. Deschamps ajoute quant à lui que l'UTT s'est rendu sur place, à l'entrée nord du bourg, pour déterminer le meilleur emplacement pour le radar pédagogique. Celui-ci sera finalement déplacé par rapport à la position initialement choisie. Il sera donc nécessaire de recontacter le SDE puisque le branchement s'effectuera sur un autre poteau.

M. Deschamps explique enfin qu'un incident a récemment eu lieu à l'Etang Roux : des engins agricoles ont écrasé un mur de soutènement d'un chemin privé. Les responsabilités sont recherchées afin de procéder aux réparations. De même, il souhaite faire remarquer que, suite à la disparition de l'étang il y a quelques années, la Cepe, qui faisait office de limite communale, a changé son cours.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.